



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

CEP/AC.10/2005/7  
4 avril 2005

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES POLITIQUES DE L'ENVIRONNEMENT

Groupe de travail de la surveillance et  
de l'évaluation de l'environnement  
(Cinquième session, 2 et 3 juin 2005)  
(Point 5 de l'ordre du jour provisoire)

**RAPPORT D'ÉVALUATION EN VUE DE LA CONFÉRENCE  
DE BELGRADE DE 2007: DESCRIPTIF DU PROJET\***

**Présenté par l'Agence européenne pour l'environnement (AEE)**

**Introduction**

1. Avec l'appui financier de la Commission européenne et de quelques-uns de ses pays membres, l'AEE a établi trois rapports<sup>1</sup> sur l'état de l'environnement au niveau paneuropéen dans le cadre du processus «Un environnement pour l'Europe». La cinquième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe», tenue à Kiev en 2003, a demandé à l'AEE de préparer un quatrième rapport d'évaluation en vue de la prochaine conférence ministérielle, en mettant à profit de nouveaux partenariats, particulièrement avec la CEE et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).

---

\* Le présent document n'a pu être soumis dans les délais, les parties concernées devant y apporter leurs contributions.

<sup>1</sup> L'environnement en Europe, l'évaluation de Dobris, 1995; L'environnement en Europe, deuxième évaluation, 1998 (document dénommé dans la pratique rapport «Dobris + 3»); et L'environnement en Europe, troisième évaluation, 2003 (document dénommé dans la pratique «Évaluation de Kiev»).

## **I. LE BUT DU RAPPORT D'ÉVALUATION ET LE CONTEXTE DANS LEQUEL IL S'INSCRIT**

2. Le but général du rapport d'évaluation devrait être semblable à celui des rapports précédents de cette série: fournir une évaluation à jour, fiable et utile pour définir la politique à suivre des interactions entre l'environnement et la société, et de l'état de l'environnement au niveau paneuropéen. Toutefois, par rapport aux rapports précédents, le contexte a bien changé: les ministres ont adopté à Kiev la Stratégie environnementale pour les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale (EOCAC) (ECE/CEP/105/Rev.1). Autrement dit, il existe désormais pour l'EOCAC un cadre politique comparable au sixième Programme d'action pour l'environnement (PAE) des 25 États membres de l'Union européenne (UE). On peut maintenant rendre compte des progrès accomplis dans les 12 pays de l'EOCAC dans le cadre d'une stratégie d'ensemble, en mettant en évidence les avancées, ou l'absence d'avancée, dans les domaines où les décideurs ont choisi d'agir.

3. Il s'agira dans le cadre du rapport d'évaluation, de faire le point sur l'évolution de l'environnement et de voir comment celle-ci a été induite par des changements socioéconomiques structurels et par l'action des pouvoirs publics. Le rapport sera accompagné d'une analyse des politiques de mise en œuvre de la Stratégie environnementale pour l'EOCAC, conduite par le secrétariat de l'Équipe spéciale de l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE). Dans l'évaluation de l'état d'avancement de la Stratégie pour l'EOCAC qui en résultera, les différentes mesures prises par les pays de l'EOCAC pour mettre en œuvre la Stratégie seront passées en revue. Ces deux rapports pris ensemble devraient constituer la meilleure source d'informations disponible (du moins pour l'EOCAC) sur les progrès de l'action des pouvoirs publics et ses effets (s'ils sont déjà discernables) sur l'environnement et les pressions subies par celui-ci.

4. Pour évaluer la mise en œuvre des politiques environnementales dans l'UE et les pays voisins, l'AEE élabore actuellement un programme d'évaluation de l'action des pouvoirs publics. Des études ont été réalisées au sujet des politiques relatives aux déchets d'emballages et aux eaux usées. Un résumé des travaux menés jusqu'en 2006 pourrait constituer le pendant pour l'Europe occidentale de l'évaluation de l'état d'avancement de la Stratégie pour l'EOCAC.

5. Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner s'il convient de prendre les principaux documents de stratégie comme point de départ pour l'évaluation de 2007.

## **II. LE CONTENU DU RAPPORT D'ÉVALUATION**

6. Une évaluation couvrant l'ensemble de l'Europe ne pourra jamais être tout à fait complète; il faut donc se concentrer sur les questions qui seront importantes en 2007. De plus, les ministres ont indiqué à plusieurs reprises qu'ils souhaitaient un rapport succinct, avec des messages clairs sur les points qu'ils jugent importants.

7. À Kiev, ils se sont dits préoccupés par les questions suivantes: les régions écologiquement sensibles, les inondations, l'énergie et la sûreté nucléaire (Autriche), la mise en œuvre des politiques (Chypre), la pollution atmosphérique et les transports, la détérioration des infrastructures environnementales (Allemagne), le milieu marin (Monaco), la sécurité de l'eau, la biodiversité (Portugal), les substances chimiques (Suède), la croissance économique associée à la protection de l'environnement (Ukraine). À Kiev également, les gouvernements des pays

d'Asie centrale ont lancé leur invitation à un partenariat pour la mise en œuvre de l'Initiative de l'Asie centrale pour le développement durable (ECE/CEP/106/Rev.1), dans laquelle étaient définis des objectifs et des indicateurs précis relatifs à la gestion de l'eau en Asie centrale. Ces questions figuraient également en bonne place dans la Stratégie environnementale pour l'EOCAC.

8. Dans ces conditions, et compte tenu de la structure de la Stratégie pour l'EOCAC, il s'agit d'évaluer quelle est la situation dans cette sous-région sur le plan de:

- La pollution atmosphérique dans les zones urbaines;
- L'alimentation en eau et l'assainissement;
- La gestion des déchets et des substances chimiques;
- La gestion des ressources en eau;
- La biodiversité et la protection des écosystèmes;
- L'intégration sectorielle (en particulier dans les secteurs de l'énergie, des transports, de l'agriculture et de la sylviculture);
- Les questions transfrontières.

La plupart de ces questions sont également importantes en Europe occidentale, où les décideurs accordent en outre une grande attention aux problèmes qui se posent à l'échelle planétaire tels que ceux concernant les changements climatiques et les ressources foncières.

9. L'information peut être structurée de façons très diverses. On pourrait reprendre la structure utilisée pour les documents de stratégie (Stratégie pour l'EOCAC et sixième PAE). On pourrait aussi présenter cette information dans le contexte du développement durable en l'articulant autour de thèmes tels que la production et la consommation durables, la conservation des ressources ou l'innovation technologique. Il n'est pas nécessaire de décider dès à présent de la structure à adopter pour autant que l'on sache avec précision quels ensembles de données et d'informations seront nécessaires pour le rapport. Le Groupe de travail souhaitera peut-être analyser les avantages et les inconvénients des diverses solutions envisageables. Il pourra ensuite, au début de 2006, examiner un projet de table des matières.

### **III. L'ÉTABLISSEMENT DU RAPPORT D'ÉVALUATION: PRINCIPES DE BASE ET COLLECTE DE DONNÉES**

10. Le caractère innovant du rapport de 2007 tient à ce qu'il ne sera pas seulement soumis à une conférence ministérielle mais fournira en outre le socle de connaissances nécessaires pour élaborer et évaluer les politiques nationales et internationales de l'environnement. L'établissement des précédents rapports de la série s'est accompagné de la mise en place de procédures de collecte et d'échange de données (des directives ont été publiées à ce sujet) et de la constitution de bases de données.

11. On trouve en annexe au présent document le modèle général des bases de connaissances et des bases de données à constituer en vue de l'établissement du rapport d'évaluation. Comme les années précédentes, il convient de limiter le nombre de données supplémentaires à rassembler pour le rapport afin de ne pas imposer une charge trop lourde aux pays.

12. Le rapport précédent a montré que le gisement de données de l'AEE était un outil efficace pour la production de tous les indicateurs socioéconomiques (voir: <http://dataservice.eea.eu.int/dataservice/>; la partie protégée par mot de passe de ce gisement contient de nombreuses statistiques internationales que l'AEE n'est pas autorisée à rediffuser, mais qu'elle peut utiliser pour établir le rapport). Aucune collecte de données supplémentaire n'est prévue dans ce domaine.

13. Des données sur l'environnement sont régulièrement rassemblées dans les pays membres de l'AEE. La Suisse pourrait bien rejoindre l'AEE dans les années à venir, et la coopération avec ce pays se développe. Les données sur les pays des Balkans sont recueillies dans le cadre d'un projet communautaire d'assistance pour la reconstruction, le développement et la stabilisation (CARDS). Il pourrait être nécessaire de lancer quelques autres activités afin de rassembler les données manquantes concernant la Suisse et les pays des Balkans et d'assurer une couverture complète. Ces données sont utilisées pour l'ensemble des indicateurs de base de l'AEE.

14. En 2003 et 2004, les pays de l'EOCAC ont examiné un ensemble d'indicateurs de base, étroitement lié à l'ensemble des indicateurs de base de l'AEE (<http://themes.eea.eu.int/IMS/CSI>). L'élaboration du rapport d'évaluation en vue de la Conférence de Belgrade est l'occasion de produire ces indicateurs, à usage national et pour le rapport de 2007. Parmi les activités entreprises dans le cadre d'un deuxième projet de surveillance financé par TACIS, on pourrait mener à bien cette tâche et réunir les indicateurs en un seul recueil. L'établissement de ce recueil constituerait le principal mécanisme de collecte de données dans les pays de l'EOCAC. Il conviendra de réfléchir aux moyens d'améliorer l'efficacité des procédures de présentation de rapports aux organismes internationaux (par exemple aux organes de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance et de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, mais aussi à l'ONU, en réponse au questionnaire sur les statistiques de l'environnement) et à l'utilisation des données communiquées dans ces rapports pour le calcul des indicateurs.

15. Enfin, le rapport d'évaluation devrait tirer parti des résultats du projet de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) visant à mettre au point des indicateurs relatifs à l'environnement et à la santé (systèmes d'information sur l'environnement et la santé (EHIS), et mise en œuvre des systèmes d'information sur l'environnement et la santé en Europe (ENHIS)), ainsi que de divers projets consistant à étudier différents scénarios («L'avenir de l'environnement mondial» (GEO) du PNUE et les Perspectives de l'environnement de l'OCDE) qui disposent de leurs propres systèmes de collecte de données.

16. Le quatrième rapport du PNUE sur «L'avenir de l'environnement mondial» (GEO-4) doit être également publié en 2007, mais il sera en principe produit avant la rédaction du rapport d'évaluation. Toutefois, l'AEE et le PNUE coopèrent étroitement en vue de rendre aussi compatibles que possible les processus et les résultats de ces deux activités indépendantes.

#### **IV. LA FORME DÉFINITIVE DU RAPPORT D'ÉVALUATION**

17. Il est certes trop tôt pour prendre des décisions concernant la forme et la longueur du rapport. L'AEE établit actuellement le rapport de l'UE sur l'état de l'environnement (2005), qui sera probablement composé de plusieurs volets thématiques, d'un résumé pour le public, d'un résumé consacré aux grandes orientations et d'un recueil complet des sources. Il y aura lieu d'évaluer les résultats de ce travail et d'en débattre avant de se prononcer au sujet du rapport

de 2007. Le Groupe de travail souhaitera peut-être formuler des observations sur les différentes solutions possibles:

- Un rapport fondé sur les indicateurs, assorti ou non d'un résumé consacré aux grandes orientations, publié séparément (comme cela avait été fait pour les précédentes évaluations);
- Un recueil de plusieurs rapports (par exemple: indicateurs environnementaux pour l'Europe occidentale tirés des signaux de l'AEE, recueil d'indicateurs environnementaux pour l'EOCAC, scénarios pour 2015-2050 et résumé général). Voir également les idées avancées dans le document d'évaluation de l'état d'avancement de la Stratégie environnementale pour l'EOCAC (<http://www.oecd.org/dataoecd/52/19/33686974.pdf>);
- Un résumé très succinct consacré aux grandes orientations;
- Notes d'information, affiches, vidéos, etc.

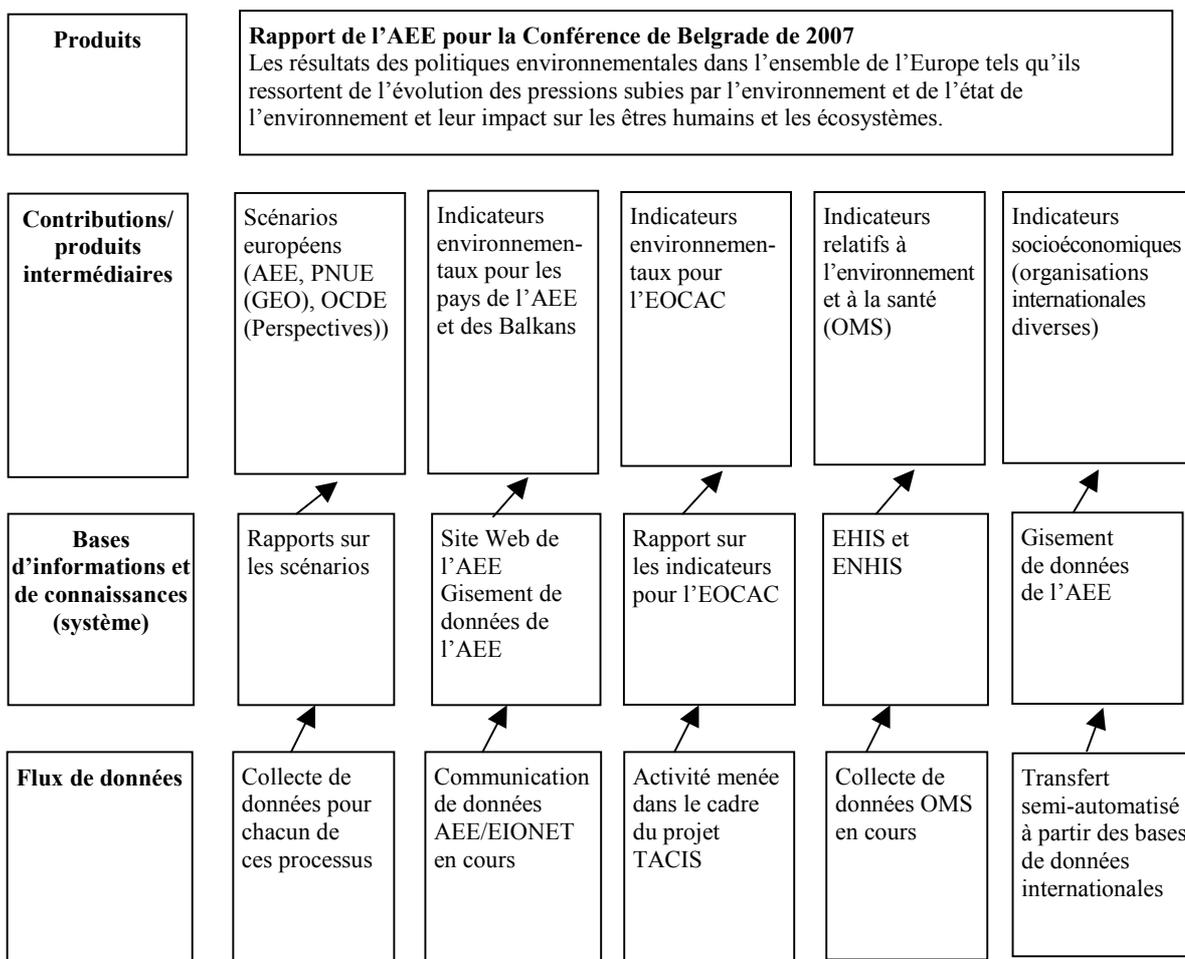
**Tableau. Projet de calendrier des activités**

Type de tâche	Activité	Période
Définition des concepts	Réunion d'experts et Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement	Mai-octobre 2005
	Élaboration de la table des matières	Novembre 2005-février 2006
	Élaboration de lignes directrices	Novembre-décembre 2005
Collecte de données	Indicateurs socioéconomiques: mise à jour du gisement de données de l'AEE	Janvier-avril 2006
	Indicateurs de l'AEE: production régulière, une attention particulière étant accordée aux pays des Balkans et à la Suisse	Janvier-avril 2006
	Indicateurs pour l'EOCAC: projet TACIS	Septembre 2005-avril 2006
Rédaction	Établissement du rapport sur les indicateurs pour l'EOCAC	Avril-août 2006
	Rédaction d'autres documents	Avril-août 2006
	Première révision	Septembre 2006
Examen et finalisation	Consultations sur les projets	Octobre-décembre 2006
	Dernières améliorations et révision	Janvier-février 2007
Production	Mise en page et impression, traduction du résumé	Mars-mai 2007
Lancement et diffusion	Lancement dans chaque pays	Juin-août 2007
	Lancement à la Conférence de Belgrade	Septembre 2007

Remarque: La collecte et l'examen de données spécifiques sont à coordonner avec le rapport sur l'état d'avancement de la Stratégie environnementale pour l'EOCAC.

**Annexe**

**PROJET DE CADRE CONCERNANT LES ANALYSES ET LES BASES  
DE CONNAISSANCES NÉCESSAIRES POUR L'ÉTABLISSEMENT  
DU RAPPORT D'ÉVALUATION EN VUE DE LA CONFÉRENCE  
DE BELGRADE DE 2007**



-----